

Réunion du Comité Syndical du 28 juin 2023

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de Conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Nombre de votants : 34

Convoqué le 14 juin 2023, le conseil syndical s'est réuni le 28 juin 2023 à 18h00, en Salle des Assemblées au siège social de Clermont Auvergne Métropole, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

113^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur José BELDA
Madame Cécile BIRARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Madame Laurence DUPONT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Sylvérin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER

Madame Christine MANDON
Madame Nathalie MARIN
Monsieur Christian MELIS
Madame Danielle MISIC
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Vincent SOULIGNAC
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Eric BRUN
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain CHARLAT
Madame Nathalie DOS SANTOS
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Monsieur André MAGNOUX
Monsieur Dominique MARQUIE
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur François REPOLT
Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

A donné pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNICHON à

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Création de l'Entente GAL Puy de Dôme pour le programme LEADER 2023-27

Le Grand Clermont est partenaire de la candidature LEADER 2023-2027 du GAL du Puy-de-Dôme.

Cette candidature, déposée au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes fin décembre 2022, est portée par les 6 structures partenaires suivantes :

- syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- communauté de Communes Plaine Limagne.

Afin d'assurer collectivement la mise en œuvre de ce programme LEADER 2023-2027, les 6 structures partenaires souhaitent mutualiser leurs moyens et non pas créer une nouvelle structure.

Pour ce faire, il est proposé de créer une entente intercommunale entre les 6 structures partenaires, dénommée « GAL Puy-de-Dôme », conformément aux dispositions des articles L 5221-1 et L 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le projet de convention constitutive de l'entente annexée à la présente délibération, précise les modalités d'organisation du partenariat :

- le portage juridique du futur programme LEADER 2023-2027 sera confié au syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ; celui-ci sera l'interlocuteur unique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion et de l'ASP en tant qu'organisme de paiement ;
- les 6 membres de l'entente assureront chacun, sur les territoires qui les concernent, l'animation nécessaire pour renseigner et accompagner les porteurs de projets, les aider à compléter leur dossier de demande de subvention LEADER ;
- une cellule technique LEADER Puy-de-Dôme portée par le syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles sera chargée d'instruire d'un point de vue réglementaire, administratif et financier les dossiers complets transmis par chacun des membres de l'entente dans le cadre de leurs missions d'animation locale ;
- une conférence de l'entente, composée d'1 délégué(e) de chaque membre, aura en charge le pilotage et la mise en œuvre du partenariat et sera le lieu de concertation entre les 6 structures partenaires.

L'entente ne dispose pas de la personnalité morale et ne peut donc pas recruter de personnel. En conséquence, les membres de l'entente apporteront les moyens dont ils disposent pour constituer l'équipe d'animation pour laquelle des crédits LEADER seront mobilisés.

Conformément à l'article L 5221-2 du CGCT, les décisions prises par la conférence de l'entente ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par délibération des organes délibérants de chaque membre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le principe de création d'une entente pour organiser le partenariat entre les 6 structures partenaires du programme LEADER 2023-2027, dénommée « GAL Puy-de-Dôme » ;**
- **d'approuver le projet de convention constitutive de cette entente annexée à la présente délibération;**
- **de désigner M. Gilles Paulet comme représentant du Grand Clermont à la conférence de cette entente ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention constitutive de cette entente, ainsi que ses avenants.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le jeudi 29 juin 2023.


Dominique ADENOT,
Président.



